

39^e Festival
**Mont-
pellier
danse**
22 juin au 06 juillet 2019

STAGE DE DANSE

TECHNIQUE CUNNINGHAM

Avec CHERYL THERRIEN, ancienne danseuse de la compagnie Merce Cunningham

Le stage porte sur le travail de tâches que Merce Cunningham aimait à explorer en tant que danseur. L'atelier commence par un cours de technique Cunningham et se poursuit avec un focus sur la coordination torse et bas du corps. Le stage a pour but d'explorer certains soli célèbres que Merce Cunningham a créés pour lui-même (entre autres *Rainforest* en 1968, *Tread* en 1970, *Solo* en 1975), puis d'en analyser les tâches. Chaque participant sera amené à réécrire ces soli en interprétant les tâches analysées. En utilisant des systèmes aléatoires, les nouvelles partitions seront établies dans l'espace et dans le temps pour composer un *event*.

Pédagogue : Cheryl Therrien

Née aux Etats-Unis, Cheryl Therrien fait sa formation à SUNY Purchase (NY).

Elle travaille avec Sarah Michelson et Ellen Cornfield avant d'intégrer la compagnie Merce Cunningham en 1993, elle y danse plus d'une cinquantaine de pièces (créations et répertoire). Elle est certifiée pour enseigner la technique Cunningham ainsi que pour remonter les pièces du répertoire. Parallèlement, elle continue à collaborer sur divers projets avec des artistes tels que Sarah Michelson, Glen Rumsey, Ashley Chen et Marisela Lagrave. En 2004, elle part en Europe et danse pour l'Irish Modern Dance Theatre dirigé par John Scott, elle y rencontre et participe à des projets de différents artistes comme John Scott, Tomas Lehman et Sara Rudner. En 2016, elle danse *Chance, Space & Time* d'Ashley Chen. Enseignante au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris depuis 2007, elle a remonté *Septet* de Cunningham pour les danseurs du Junior Ballet en 2008. En 2017, elle a remonté *RainForest* pour Le Ballet de Lorraine. Elle enseigne au sein de masterclass et d'ateliers à travers les Etats-Unis et l'Europe, notamment à New York University, à Stanford University (Californie), pour le Ballet Preljocaj, pour le Ballet de l'Opéra de Lyon, pour DCA-Philippe Decouflé, au CND (Pantin et Lyon), à The Place (London), au CDC (Toulouse) et à Coline (Istres).

Stage à destination des danseurs professionnels et semi-professionnels, des professeurs de danse et des étudiants en formation supérieure danse.

Nombre de places limitées.

Coût pédagogique : 150€.

Langue : anglais.

Les stagiaires bénéficient de tarifs préférentiels pour les spectacles du Festival Montpellier Danse 2019.

Le programme est disponible sur notre site www.montpellierdanse.com.

Date : 6 jours, du lundi 1er au samedi 6 juillet 2019

Horaires : 11h-13h / 14h-16h

Lieu : Studio Cunningham – Agora, cité internationale de la danse

18 rue Sainte-Ursule CS 39520

34961 Montpellier Cedex 2

Veillez remplir le bulletin d'inscription (après impression en noir et blanc) puis le retourner complété avec tous les documents nécessaires à l'adresse mail asa@montpellierdanse.com avant le 17 mai 2019.

Assurez-vous d'avoir auparavant pris connaissance du règlement qui régit ce stage de danse. Les sélections sont faites sur dossier, à réception du dossier complet (aucune candidature incomplète ne pourra être traitée). Nous vous rendrons une réponse avant le 1er juin, pour une confirmation de votre part et un règlement des frais d'inscription avant le 15 juin. Votre inscription sera alors complète et définitive.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à envoyer un mail à Anne-Sophie Aamodt à l'adresse asa@montpellierdanse.com ou à la contacter au 04 67 60 07 41.

BULLETIN D'INSCRIPTION



Civilité : Monsieur Madame

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Adresse mail : _____ Téléphone portable : _____

Nom, prénom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Modes de règlement : Chèque à l'ordre de Montpellier Danse

Virement (nous contacter au 04 67 60 07 41) CB (nous contacter au 04 67 60 07 41)

Comment avez-vous eu connaissance de ce stage de danse ?

Programme Festival Montpellier Danse

Site internet Montpellier Danse

Web

Presse

Réseaux sociaux

École de danse (préciser) :

Autre (préciser) :

Décharges

Je déclare sur l'honneur être apte à la pratique de la danse.

J'autorise les responsables de Montpellier Danse à photographier ou filmer le stage de danse et j'accepte que ces images puissent être utilisées à des fins pédagogiques ou pour la communication de Montpellier Danse, sur différents supports et sans limitation de durée.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du stage de danse organisé par Montpellier Danse et en approuver l'intégralité du contenu.

Pièces à joindre

CV avec photo Courte lettre de motivation (1 page maximum)

Attestation d'assurance de responsabilité civile personnelle

Date et signature :

RÈGLEMENT DU STAGE DE DANSE

COÛT PÉDAGOGIQUE

Le coût pédagogique du stage s'élève à 150€ par danseur.

Montpellier Danse n'étant pas organisme de formation, les stagiaires français ne pourront prétendre à aucune bourse pour ce stage. Montpellier Danse ne peut prendre en charge le coût pédagogique du stage ou toute autre dépense liée à celui-ci.

Le règlement doit être fait en une fois et en totalité par : chèque à l'ordre de Montpellier Danse, CB ou virement (par téléphone au 04 67 60 07 41). La date limite de paiement est le 15 juin.

Toute inscription validée entraîne le règlement complet du stage et tout stage commencé est intégralement dû.

LIEU

Studio Cunningham – Agora, cité internationale de la danse
18 rue Sainte-Ursule à Montpellier

Il est interdit de fumer et de manger dans les studios, les animaux ne sont pas admis dans les locaux et tout portable ou tablette doit être complètement éteint pendant toute la durée du cours. Les chaussures utilisées en dehors des cours ne sont pas autorisées dans les studios de danse.

Pendant les cours, pour le respect du travail de chacun, l'accès au studio est exclusivement réservé aux danseurs et au professeur.

Les stagiaires ne peuvent ni filmer, ni photographier, ni enregistrer les cours.

ANNULATION ET DÉSISTEMENT

En cas de désistement par un stagiaire, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Montpellier Danse ne peut être tenu pour responsable de toute modification du programme du stage (horaires, lieu, contenu, intervenant...). Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement. En cas d'annulation ou de report du stage décidé par Montpellier Danse, un remboursement sera proposé aux stagiaires.

DANSEURS / STAGIAIRES

Les stagiaires doivent être présents 5 minutes minimum avant le début du cours. La tenue vestimentaire est libre bien que nous suggérons plutôt une tenue simple et confortable.

Les stagiaires sont responsables de tout dommage, direct ou indirect, qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence et devront en répondre.

Les stagiaires s'engagent à suivre le stage du début à la fin. Il n'est pas possible d'arriver en cours de stage ou de ne pas le terminer, sauf en cas de problème médical.

Tout manquement au présent règlement ou aux règles de politesse élémentaires, tout comportement inapproprié ou jugé incorrect par le professeur ou par un des membres de l'équipe de Montpellier Danse, à l'intérieur et aux abords des locaux, pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Chaque stagiaire est tenu d'être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle et une couverture sociale. En cas de problème médical, aucun frais de soins et/ou de rapatriement ne pourra être pris en charge par Montpellier Danse.

ORGANISATEUR / MONTPELLIER DANSE

La direction se réserve le droit d'apporter toute modification au déroulement du stage ou de l'annuler.

Il est demandé aux stagiaires de veiller à leurs effets personnels. Montpellier Danse ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration, perte ou vol d'objets personnels.

La responsabilité de Montpellier Danse ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toute personne, lors des cours, des intercours ou des déplacements liés au stage.